



LES SYSTEMES POLITIQUES EN AFRIQUE NOIRE PRE-COLONIALE PAR OLIVIER BAIN

Il est évident que ce travail ne prétend pas rendre compte de tous les systèmes politiques en vigueur en Afrique noire pré-coloniale. J'ai donc décidé d'étudier, à la fois des royaumes et des États, mais aussi des ethnies dans lesquels le pouvoir du roi n'est jamais absolu. Je commencerai ce sujet par quelques généralités sur le pouvoir en Afrique puis m'attarderai sur l'étude de cas précis (constitution mossi et du Cayor, structures politiques dans l'empire du Ghana et du Mali, organisation sociale chez les Ewés et les Yoroubas...).

Ce travail permettra aussi de mieux comprendre le mode d'organisation des sociétés traditionnelles.

Mon but final en faisant ce sujet est de pousser la réflexion sur les systèmes politiques africains contemporains : il serait judicieux aujourd'hui, étant donné les échecs relatifs des modèles démocratiques occidentaux importés en Afrique, de redéfinir un modèle politique « à l'africaine », qui tienne compte des composantes des sociétés africaines. L'étude des systèmes politiques de l'Afrique pré-coloniale peut certainement aider à la construction de ce modèle.

GENERALITES SUR L'EXERCICE DU POUVOIR EN AFRIQUE

Maurice Delafosse écrivait déjà en 1925 à propos de l'autorité royale en Afrique : « En générale, le pouvoir se transmet, pour chaque État, dans une famille donnée, mais il n'est pas héréditaire à proprement parler, en ce sens que ce n'est pas nécessairement l'héritier naturel et direct du chef défunt qui succède à celui-ci. A côté de la famille qui a le privilège de fournir le roi, il en existe le plus souvent deux autres, dont l'une fournit le ou les électeurs du roi et l'autre le ou les intronisateurs. Le choix des électeurs ne peut s'exercer que dans la limite des membres de la famille royale, mais, sous cette réserve, et compte tenu de l'opinion publique exprimée par les anciens, ce choix s'opère librement; il faut d'autre part, que le successeur du roi défunt ait été désigné par le ou les électeurs pour être investi de l'autorité. Non seulement les intronisateurs et les électeurs détiennent la faculté de faire ou de ne pas faire les rois, mais ils possèdent aussi celle de les défaire, en sorte que leur influence est considérable et qu'elle suffirait, à elle seule, à constituer un important contrepoids aux vellétés de tyrannie et à l'omnipotence du souverain. L'autorité de ce dernier est encore contrebalancée par l'obligation, que lui impose l'usage, d'en déléguer une partie à des ministres, dont chacun a des attributions définies, et qu'il n'est pas toujours maître de nommer ou révoquer à son gré, la coutume conférant le plus souvent chaque charge ministérielle à une famille déterminée, aussi bien que la dignité royale et que la fonction d'électeur ou d'intronisateur.

Nous sommes donc bien loin du système de monarchie absolue dont on est parfois enclin à supposer l'existence en pays noir ». Il existe le plus souvent, dans les sociétés africaines, un dispositif légal pour empêcher les possibles abus d'un monarque trop puissant. Ce sont les ministres qui aident le souverain en des matières spécialisés et des réunions périodiques d'organes consultatifs, les conseils. Ceux-ci présentent une gamme complète, depuis une réunion de quelques princes ou ministres, jusqu'à l'assemblée générale de l'ensemble de la tribu, en passant par toutes les nuances possibles, des assemblées parlementaires (représentation des chefs de clans, de prêtres de telle divinité...). Joseph Ki-Zerbo, grand historien de l'Afrique écrit : « Le constitutionnalisme, a-t-on dit, est un fait organique de la vie politique africaine. De multiples institutions, véritables contrepoids comme dirait Montesquieu, interviennent dès le stade de l'élection du chef. dans l'exercice du pouvoir, celui-ci n'est maître absolu que dans le cadre des mœurs et traditions. Ses décisions chuchotées, puis clamées par le forgeron sont prises après consultation des notables et de l'assemblée des délégués des villages et des différentes couches sociales ». Il faut aussi souligner l'institution permanente du palabre qui est un système pour tout arranger par les moyens d'assemblée et de débats. Le chef politico-religieux, le seul véritable chef est partie intégrante de la communauté. Il sert en quelque sorte de baromètre à sa vitalité. Il est souvent l'intermédiaire entre

les membres vivants de la communauté d'une part, les morts et les forces naturelles d'autre part. Le chef est d'essence divine, il représente les ancêtres, le passé de la tribu et sa gloire. Il concentre en sa personne l'ensemble des forces magiques du pays. De lui dépend la plus ou moins grande fertilité du sol, l'abondance et la bonne répartition des pluies.

Les sociétés de l'Afrique pré-coloniale étaient très variées et s'échelonnaient de la horde patrilinéaire ou matrilinéaire parfois très isolée, aux sociétés qui disséminées jusqu'à la lisière de la forêt étaient hautement différenciées et vivaient à l'unisson du reste du monde quoique avec des moyens techniques beaucoup plus réduits en raison des multiples barrages géographiques et économiques. A la base donc, il y avait des sociétés segmentaires où le principal et parfois l'unique moteur socio-économique était la grande famille patriarcale à patronyme commun rassemblée en général dans une cour commune. Plusieurs clans liés en général par la communautés de langues constituent une ethnie. Celle-ci est donc déjà à un niveau élémentaire une communauté de culture et de destin. Dans de telles sociétés, l'autorité reposait en général entre les mains des aînés. La détermination de la séniorité était d'ailleurs facilitée par la coutume de consacrer les promotions de jeunes à la fin de stage périodique d'initiation sociale et d'éducation sexuelle, matérialisé souvent par des marques corporelles. Les membres des classes d'âge, après avoir subi une série d'épreuves et de baptême, accédaient à la vie d'homme et de femmes ayant voix au chapitre dans la cité. Mais les gérontocraties étaient tempérées largement par des assemblés à caractère démocratique qui assistaient le chef de famille, le chef de village ou de canton, avec un rôle consultatif mais souvent aussi pleinement délibérant. De telles sociétés étaient essentiellement rurales. La terre était en général objet d'appropriation collective. Elle était travaillée selon des méthodes parfois très élaborées, en matière de façons culturales et de sélection de graines. Mais l'outillage technique bien que judicieusement adaptée aux conditions écologiques n'était pas en mesure de maîtriser la nature tropicale. Le travail en commun avec ses multiples formes locales était une des méthodes employées pour lutter contre l'impuissance individuelle devant les forces négatives de la nature. Le taux de natalité physiologique n'entraînait sans doute pas, sauf dans les secteurs privilégiés, de hausses démographiques dangereuse, en raison des pertes sévères dues aux épidémies et endémies locales. À côté de ces sociétés peu différenciées, à faible coefficient de mutation, il y avait des sociétés plus complexes. Ce sont celles où des conditions géo-économiques favorables ont permis d'accumuler des réserves autorisant l'entretien des catégories sociales spécialisées dans certaines tâches, ne serait-ce que la distribution économique et l'organisation socio-politique, assumées par un roi, sa cour et ses fonctionnaires. Les sociétés étatiques se sont constitués ainsi grâce à une dialectique de progrès interne, et parfois aussi par l'intervention délibérée de minorités extérieures, déclenchant par des techniques supérieures un processus d'intégration territoriale à leur profit. Dans ces sociétés, les castes, qui, au niveau pré étatique, avaient une signification surtout techniques traduisant essentiellement la division fonctionnelle du travail social, prenaient ici, de plus en plus une valeur sociale. L'exemple le plus frappant en est la caste des mémorialistes, ou griots, chargés de justifier le présent par le passé en rattachant la dynastie actuelle aux ancêtres réels ou mythiques grâce à la magie du verbe. Ils étaient chargés de rattacher les vivants aujourd'hui aux vivants d'hier, par une récitation rituelle et sans faille. Les sociétés étatiques présentaient donc des strates sociales aux conditions variées. On ne peut parler de systèmes politiques africains sans dire quelques mots de l'esprit démocratique qui les anime. L'existence quasi générale des Conseils, organes délibératifs par excellence, l'absence de tout principe majoritaire, la décision n'étant prise qu'à l'unanimité des participants, la pratique du champ de louange pas œuvre des griots qui font et défont les grands de ce monde, en sont les principales manifestations. Cet esprit ne caractérisent pas seulement les sociétés anarchiques sans État ni chef (Tiv du Nigéria, Tallensi du Ghana, Diola du Sénégal) mais encore les sociétés avec chef bien que sans Etat (démocratie villageoise des Anuak du Soudan) et même les monarchies (royaumes d'Abomey, du Buganda, du Serrer; confédération ashanti) : ici, les éléments essentiels du contrôle politique étaient formés d'individus ou d'organes issus du peuple ; éventuellement les esclaves pouvaient intervenir : chez les Serrer, le Farba, chef des esclaves de la couronne et de l'armée. jouait un rôle important dans la nomination et la destruction du Bur ou souverain qu'il ne manquait pas de conseiller durant son règne. Je vous conseille la lecture d'un livre

passionnant : «Le concept de pouvoir en Afrique» publié par l'UNESCO en 1981. On trouve des sujets développés sur le pouvoir en Afrique, le concept de pouvoir dans la culture akan, dans le Burundi traditionnel...

LES DIFFERENTS SYSTEMES POLITIQUES

On retrouve dans plusieurs ouvrages d'ethnologie une classification des systèmes politiques africains. Je citerai ces classifications sans m'y attarder préférant m'attacher à l'étude de cas concrets.

1) les sociétés «anarchiques» :

L'anarchie, suivant l'étymologie grecque, c'est l'absence de commandement. Ce système politique se rencontre en Afrique noire chez des peuples ou n'existe pas d'organisation étendue, mais seulement des groupements sociaux ayant pour base les lignages, la religion, les associations.

Dans chaque unité territoriale, on constate un équilibre entre ces divers éléments et aussi l'homogénéité des conditions matérielles. Il n'est pas besoin de commandement ni de force publique : les conflits sont réduits au minimum par l'absence de différences sociales, par l'impossibilité pour le l'un des éléments de prendre le pas sur l'autre, et surtout par l'obéissance naturelle de tous à la coutume ancestrale. Les sanctions de la désobéissance sont seulement morales (mépris général) ou religieuses (châtiment mythique sous forme de maladie, mort, calamités diverses frappera le coupable) ; dans des cas très graves seulement, la collectivité rejette l'individu coupable, désormais condamné à adhérer, privé de protection, retranché de son monde et de ses dieux. Entre les groupements s'établissent des rapports sur la base de la parenté ou d'une alliance à plaisanterie. Si des conflit éclatent, la guerre est une exhibition sportive, rapidement terminée en général par des tiers disposant à cet effet de pouvoirs religieux. Cette anarchie pratique est donc assez différente de celle de nos anciens théoriciens anarchistes qui voulaient laisser les individus à leurs instincts, présumés bons. Dans les sociétés primitives, l'individu n'existe à peu près pas ; il appartient toujours à un groupe social, le plus souvent même à plusieurs (famille, classe d'âge, associations) ; c'est l'agencement de ces groupes et la tradition qui créent l'équilibre et l'ordre.

Pourtant, ces sociétés correspondent en bien des points à l'idéal de nos anarchistes : il n'y a pas de gouvernement, pas de lois ; celles-ci sont remplacées par les mœurs, c'est-à-dire les coutumes sociales. Les gens qui ont une autorité la tiennent de la coutume et se bornent, quand on a recours à eux, à dire la coutume. Mais ces mœurs qui, dans un système purement laïc, pourraient difficilement se passer de sanctions civiles, sont maintenues naturellement, dans les anarchies noires, par le bain mystique dans lequel elles se trouvent plongées. L'autorité des ancêtres morts et des puissances invisibles rend inutiles les gendarmes et les bourreaux. L'absence de penchants individualistes, une liberté de fait assez larges, une forte vie commune, l'égalité des conditions matérielles, la puissance des croyances religieuses, la conviction que l'ordre social correspond à l'ordre du monde maintiennent ces sociétés sans le secours d'aucun état.

Quelques exemples :

Chez les Dogons :

La famille étendue est l'unité sociale de base. Le chef est l'aîné des survivants de la génération la plus ancienne, intermédiaire naturel entre les vivants et les morts. Il célèbre le culte et préside le conseil des Anciens. Son prestige est uniquement religieux. Il ne peut pas commander, expliquait un Dogon, mais on doit lui obéir. Il règle les différends (rares parce que les biens sont collectifs et périodiquement redistribués). Les meurtres sont une offense aux ancêtres, entraînant l'exclusion du groupe, sanction terrible car le coupable devient alors étranger à tous les groupes et que tout étranger est un ennemi virtuel, un homme à tuer. Au-dessus de la famille étendue, les Dogons admettent une certaine unité des familles descendant d'un même ancêtre mythique. Le

symbole de ce clan est le Hogon, vieillard désigné soit par les autres chefs, soit par un signe mystique. Il vit dans une case sacrée et on a recours à lui que dans les cas graves. Sa seule présence crée une atmosphère religieuse : il oblige les plaignants à prêter serment et on n'ose mentir devant lui, par crainte de sanctions des puissances invisibles ; il ordonne de pardonner et les querelles s'apaisent. Son rôle n'est pas de juger mais d'empêcher le trouble ; ils représentent les ancêtres morts au nombre desquels il est censé figurer déjà. Entre les groupements différents éclatent parfois des querelles, nées de conflits entre individus. Ces questions étaient autrefois réglées par des expéditions de guerre ; après une attaque rapide, le plus souvent à distance, chaque partie rentrait chez soi auréolé du prestige de la victoire. Ces guerres, inutile de le dire, étaient infiniment moins meurtrières que les nôtres et beaucoup moins longues. La paix était conclue par les alliés à plaisanterie, notamment les pêcheurs bozo. Leur seule présence sur le champ de bataille empêchait de faire couler le sang à nouveau ; il y avait là une impossibilité religieuse plus forte que nos éphémères traités.

Chez les Ibo :

Les Ibo sont un des peuples les plus nombreux du Nigeria (environ 4 millions). Les villages, isolés, sont formés eux-mêmes de hameaux dispersés, abritant chacun une famille étendue patriarcale ; le patriarche a l'autorité religieuse, arbitre les disputes, représente le groupe à l'extérieur. Les classes d'âge s'imposent des devoirs sociaux : entretien des sentiers, police des marchés, guerres.. ; ces obligations sont sanctionnées rituellement et pécuniairement. Il existe des Associations avec toute une hiérarchie de titres et un droit d'entrée ; ce sont des clubs d'hommes riches et influents, discutant des affaires publiques et soutenant leurs membres. Le conseil du village comprend les patriarches, les membres directeurs des Associations et le prêtre de la terre. Il intervient pour les différends entre les familles ou dans les cas d'offenses graves à la religion et aux coutumes. Il impose des sanctions rituelles ou des compensations, mais il arrive que celles-ci ne soient pas payés. Les classes d'âge peuvent proposer des règlements nouveaux, tempérament à la gérontocratie. La société ibo est donc très libre ; tous les intérêts s'y manifestent ; l'indépendance d'esprit et de comportement y est très large. Au-dessus du village il n'y a pas d'organisation ; certains villages se reconnaissent seulement une communauté d'origine et de divinités. Les habitudes de liberté des ibo leur ont permis très vite d'être à l'aise dans l'individualisme européen et la démocratie politique.

Dans un autre manuel d'ethnologie, on peut lire : le gouvernement est de type démocratique. C'est à la classe d'âge des anciens (aînés de lignage) qu'il appartient de préparer les décisions mais celles-ci ne peuvent être appliquées sans l'approbation de l'assemblée des hommes adultes, réunie au marché. L'organisation sociale est de type segmentaire, ignorant la centralisation étatique et même la grande chefferie. Cette absence d'organisation politique centralisée posera de sérieux problèmes aux colonisateurs britanniques qui, faute de chefs importants, ne pourront appliquer la méthode de l'Indirect rule.

Chez les Fang :

Ce groupe occupe le nord du Gabon. Les Fang ont envahi le pays à une époque assez récente et conservent la notion de clans historiques, qui ont dû être les instruments de la conquête mais ne correspondent plus à aucune réalité politique. On garde aussi le souvenir de cultes collectifs et d'associations anciennes. La famille étendue habite un village. L'aîné est chargé de répartir l'emplacement des cultures et d'assurer les relations extérieures, surtout pour l'acquisition des femmes. La famille se disperse constamment quand la parenté se relâche (au bout de trois à quatre générations). L'aîné n'a pas une autorité sans conteste, il est seulement le premier parmi ses égaux.

Quand plusieurs lignages habitent un même village, il y a prééminence du chef de famille qui a fondé le village. Le Conseil de village réunit tous les membres âgés ; l'influence dépend de l'intelligence, de l'activité, de la richesse. La société politique fang apparaît une des plus

désintégrées. La dispersion progressive dans un pays forestier et neuf lui a fait perdre la plupart de ses institutions ancestrales, en accroissant peut-être sa vitalité et ses facultés d'adaptation. On pourrait continuer à étudier ces sociétés en prenant pour exemple les Nuer, les Lobi, les Bobo, les Gagou, les Kabré....mais passons au deuxième type de sociétés, les chefferies.

2) les «chefferies» :

La chefferie est un groupement de lignages ou de familles étendues autour d'un chef qui est en soi un membre de la famille la plus anciennement établie dans le pays, soit un personnage religieux. Les lignages et les associations subsistent et contrebalancent plus ou moins le pouvoir du chef. Parfois le chef profite des circonstances pour accroître son pouvoir ; parfois une évolution se produit dans le sens contraire, vers la désagrégation. La chefferie occupe une étendue territoriale généralement limitée : un canton ou beaucoup moins. Dans un même peuple existe de nombreuses chefferies indépendantes, organisés sur des modèles semblables. La chefferie est donc une unité territoriale fonctionnant sous l'autorité d'un chef choisi le plus souvent au sein d'une famille ayant traditionnellement le pouvoir. Elle peut aussi se définir comme une association de familles étendues, organisées autour d'une famille prédominante ou d'une société initiatique. L'unité territoriale devient cette fois le canton (exemple le célèbre Kafu du Manding) qui trouve sa stabilité dans l'autorité sociale, économique et religieuse exercée par le chef. La chefferie ne réalise pas un système centralisée mais constitue plutôt une attraction liée à la force (Yao, Madi..), au prestige (Bambara, Mandari...) ou aux dimensions (chefferie sans segmentation chez les Bambara, Guro...chefferie avec segmentation chez les Lunda, Somali..). Enfin, trois catégories de chefferies méritent notre attention. Tantôt il s'agit d'un groupement politique fort, avec roi puissant (Bamileke); tantôt d'un groupement résultant de la désagrégation d'un système étatique (Yorouba); tantôt d'une véritable démocratie de 3 à 20 000 sujets (Bambara, Guro..), où le chef est tout au plus un mandataire attentivement contrôlé par les diverses associations et familles. Une même société connaît parfois deux ordres de chefferie; ainsi les Togolais du Kotokoli obéissent au roi-dieu Uro-Eso, chef politique et religieux qui, en fait, détient ses pouvoirs du Ladin-Ndo chef de guerre : les exemples de type font légion.

Quelques exemples :

Chez les Mendé :

Ce groupe forme une des plus importantes populations du Sierra-Leone (600 000), à la frontière du Libéria. Nous retrouvons chez eux la famille étendue patrilinéaire et les lignages ayant pour chef les aînés de la famille du fondateur du canton. En tout on compte soixante chefferies indépendantes, variant de 5 à 20000 habitants. Le chef est un parent proche (frère, fils, voir même sœur) du précédent chef désigné par lui ; mais l'approbation du peuple est nécessaire. L'influence du chef dépendait de sa richesse, du nombre de ses esclaves, de sa force militaire et surtout de l'appui de la société poro, société religieuse groupant tous les hommes après initiation. Il a droit à des présents réguliers, à la culture de son champ et à l'entretien de sa maison. Un Conseil placé auprès du chef est composé de membres des principales familles. Ce Conseil choisi, dans une famille consacrée autre que celle du chef, un orateur qui est l'intermédiaire entre le chef et le peuple et qui remplace ce chef en cas d'absence. Il doit avertir le Conseil quand le chef a agi contrairement à la coutume. Le territoire est réparti entre des sous-chefs, chacun disposant d'un certain nombre de guerriers. C'est une féodalité faiblement organisée. Dans un autre ouvrage sur les Mendé, on trouve ceci : il s'agit d'un État véritable qui avait atteint une relative ampleur. La constitution était dominée par une séparation des pouvoirs de type dyarchique . en face du roi, son adjoint disposait du pouvoir exécutif et était l'intermédiaire obligé entre le roi et le peuple. Tantôt choisi dans une famille détenant héréditairement le titre, tantôt neveu maternel du roi, cet adjoint détenait un pouvoir autonome. La filiation patrilinéaire est dominante.

Chez les Malinké :

Au Moyen âge les Malinké ou Mandingues du Haut-Niger ont formé un grand royaume, depuis longtemps disparu. Ils ne connaissent guère aujourd'hui que la chefferie la plus simple : une famille étendue s'est installée la première dans une contrée ; son patriarche a noué par des sacrifices une alliance avec la terre et les divinités locales. L'aîné de ses descendants reste de droit le chef territorial et religieux du pays (canton). Au cours des siècles, la famille a essaimé ; des villages se sont créés autour du premier ; des étrangers ont été admis sur la terre avec la permission du chef et ont créé aussi des villages. Chaque village a son chef et son Conseil d'Anciens et verse un tribut au chef du canton. Celui-ci, assisté d'un Conseil de chefs de familles, juge les cas les plus difficiles. A ce système familial se mêle l'influence de la société du Komo à laquelle tous les adultes mâles sont affiliés après la circoncision ; les initiés occupent des rangs différents ; la société sert à l'entraide et à la défense contre les abus des chefs.

Chez les Yorouba :

Les Yorouba ont plus de 3 millions dans le sud-ouest du Nigeria (on les retrouve aussi au Moyen-Togo jusqu'à la frontière du Ghana). Leur influence culturelle va jusqu'en Amérique où elle est bien marquée à Cuba, à la Jamaïque et à Bahia. Ils sont divisés en cantons, dont certains étendus, ayant chacun un chef. Deux de ces chefs, l'Oni siégeant à Ifé, et l'Alafin siégeant à Oyo avaient autrefois sur les autres une prééminence : religieuse pour le premier, temporelle pour le second. Cette confédération étatique a disparu depuis près de 2 siècles.

Actuellement le système présente un emboîtement d'unités sociales : la famille, le lignage, le clan, chacune de ces unités ayant son chef. Dans les villes, nombreuses et peuplées bien avant l'arrivée des Européens, les quartiers se répartissent par familles étendues, des étrangers étant cependant admis à cohabiter mais avec un rang inférieur ; à ces populations libres s'ajoutaient autrefois les esclaves. Les associations ont un développement considérable : associations de distractions, de secours, de corporations masculines ou féminines (le rôle de la femme est important dans l'agriculture et le commerce), associations religieuses. La principale de celles-ci, la société Ogboni, a des sections dans tout le pays yorouba ; contrôlée par une aristocratie héréditaire, elle avait jadis une grande influence politique.

Les chefs (Bale), bien qu'indépendants, sont de rang différent, ce rang étant marqué par le droit de porter ou non des couronnes de perles, les couronnes avec franges étant réservées aux rangs les plus hauts. La personne du chef est sacrée ; des rites divers interviennent pour son intronisation.

L'Alafin était choisi dans le lignage du fondateur par un Conseil des Sept, représentant les grandes familles ; il faisait ensuite une retraite ou l'instruisait de ses droits et de ses devoirs ; puis il mangeait le cœur de son prédécesseur pour assurer la continuité, enfin venait les rythmes de couronnement. Ailleurs c'était la tête conservée du prédécesseur que l'on utilisait pour la passation de service. Dans chaque chefferie un Conseil représentait l'aristocratie près du chef qui ne pouvait prendre de décisions sans lui. Les corporations et la société Ogboni jouaient d'autre part un rôle important, participant au Conseil ou équilibrant son influence.

Le pouvoir du chef, ainsi très limitée, était de plus toujours révocable. A Oyo, le président du Conseil des Sept consultait de temps à autre le sort pour savoir si l'Alafin était toujours bien vu des puissances célestes. En cas de réponse négative, il envoyait des œufs de perroquet au chef, qui devait immédiatement se tuer. Des membres du lignage du chef ou des grandes familles étaient envoyés dans les villages, surtout pour percevoir des tribus. Mais dans l'ensemble, les villages s'administraient eux-mêmes, par leurs principaux patriarches. Le Conseil jugeait seulement les appels et les cas les plus graves. Le gouvernement central assurait les relations extérieures et présidait aux opérations de guerre. Il n'y avait pas d'armée permanente et seuls les volontaires partaient en expédition, assurés par quelques sacrifices humains de la faveur des dieux.

Ailleurs, on peut trouver ceci sur les Yorouba : ils sont divisés en un nombre assez considérable de tribus, dont certaines organisées en Etats. Les principales sont : Oyo, Ifé, Ibadan, Egba, Ondo, Ekiti... Les diverses tribus sont liés par des mythes d'origine communs et par certaines conceptions religieuses qui en découlent, le tout centré sur la ville sainte d'Ifé. Celle-ci aurait été fondée vers le XIIème-XIIIème siècle par le héros Odudua, dont le fils cadet, Oranyan, aurait été le premier Alafin d'Oyo, ville d'où seraient partis les fondateurs des autres Etats yorouba et edo. Les diverses tribus formaient autour d'Ifé une sorte de confédération assez lâche plutôt qu'un Etat centralisé. La civilisation yorouba a atteint son apogée aux XVème-XVIème siècle, époque d'où datent les formidables sculptures d'Ifé. La décadence commencera au XVIIIème siècle, sous l'influence de la traite américaine et des guerres avec le Dahomey, puis au XIXème siècle, avec les Peuls.

Les Yorouba sont des agriculteurs habiles, et des commerçants remarquables. La descendance est patrilinéaire, la parenté est bilatérale : il y a prohibition de mariage non seulement dans le patrilignage, mais aussi avec toute personne avec laquelle on peut établir une parenté. Les Yorouba n'ont donc jamais formé d'Etat centralisé unique, mais encore connaissent 4 types différents d'organisations politique (Ifé, Oyo, Ijébu, Egba). Les traits communs sont d'abord l'existence d'une hiérarchie de chefs à 3 degrés : les rois oba, descendants à caractère sacré du héros civilisateur, Odudua, les oloja, et enfin les bale, ces derniers ayant des regalia beaucoup moins élaborés. Le caractère sacré de l'oba se marquait par les cérémonies très complexes du couronnement (sacrifices humains, manducation du cœur de son prédécesseur...) et par l'étiquette sévère qui l'entourait d'un réseau d'interdits tels qu'il était pratiquement reclus et n'apparaissait en public que très rarement et toujours voilé. L'oba était choisie par le Conseil parmi les descendants du héros civilisateur, la primogéniture n'intervenant que très exceptionnellement : le fils aîné était très souvent sacrifié sur le lit mortuaire de l'oba défunt. Le rôle du roi était essentiellement d'accomplir les rites nécessaires au bien-être moral et matériel de l'État. Dans beaucoup de tribus, il était exécuté ou contraint au suicide si ses facultés physiques ou métaphysiques, paraissaient décliner. L'administration de l'État se confondait avec celle de la capitale, celle des chefferies subordonnées avec l'administration des chefs-lieux, et ainsi de suite jusqu'à l'échelon du village. Le système assurait une autonomie certaine aux collectivités locales, ce qui explique peut-être la fragmentation de l'ethnie Yorouba en un relativement grand nombre d'états. A chaque échelon le chef ne pouvait rien faire sans l'agrément d'un Conseil de composition variable, ilu, comprenant généralement les chefs des principaux lignages et des représentants des guildes et associations. À Oyo, le chef terrestre (basorun) par opposition à l'alafin, chef céleste, présidait le conseil et était chargé d'interpréter annuellement l'oracle qui décidait de la vie ou de la mort de l'alafin. La Cour royale était nombreuse avec des dignitaires titrés, les uns libres, les autres de statut servile, chargés de tâches administratives, militaires, fiscales ou rituelles. Certaines charges de courtisans et de conseillers étaient héréditaires.

La religion était très étroitement liée à la structure royale. Le dieu créateur Olorun est lié au siège royal d'Ifé. Il est cependant relativement moins important que les quatre cent orisha, divinités inférieures ou esprits personnalisés, liés à des phénomènes naturels, à des ancêtres déifiés, à des rites, à des groupes sociaux et dont le culte se pratique jusque chez les négro-américains du Brésil et des Antilles. A signaler particulièrement : Ifa lié à la divination; Shopona, la variole; Shango, la foudre; Ogun, orisha de la guerre et de la métallurgie....

Chez les Bamiléké :

Un haut plateau froid et fertile dans l'ouest du Cameroun est le domaine de cette population active. Environ 500000, ils étaient divisés en quatre-vingt-dix chefferies. Chaque chefferie formait une sorte de patrie indépendante. A l'origine, lorsque les Bamiléqués envahirent le pays, la chefferie était peut-être un groupe de chasse. Son chef, désigné d'abord par les anciens, semble avoir étendu peu peu son rôle sur le plan religieux, puis sur un plan temporaire féodal, favorisé en cela par un état de guerre permanent. Bien qu'indépendantes, les chefferies ont des grades différents suivant

leur proximité de l'ancêtre mythique commun. Il existe des alliances entre chefferies de même origine constituées par division d'une chefferie ancienne. En cas de guerre, l'arbitrage est fait par un chef neutre qui, la aussi, va agiter une certaine herbe sur le champ de bataille. Les habitations se dispersent autour du village du chef qui, avec son enceinte et ses cases nombreuses matérialise la puissance de la chefferie. Ces cases d'argiles, étroites, carrées, tout en hauteur, avec un énorme toit de paille conique et débordant, émerge de la verdure, à travers un labyrinthe de chemins compliqués, formant un spectacle étrange et saisissant, signe d'une civilisation originale. Le chef est maître de la terre en principe, à condition de préserver les droits d'usage de tous. Il est le juge suprême pour les cas graves, les conflits entre notables, les litiges avec les étrangers ; ils représentent la chefferie dans les palabres avec les autres chefs (les procès mineurs sont jugés par les chefs de famille ou des sociétés). Le chef a un caractère religieux ; il est le prêtre des ancêtres mythiques, le prêtre de la terre, le détenteur des totems avec lesquels il s'identifie ; c'est ainsi qu'il a le monopole des peaux de panthère, des sièges figurant des panthères, des cornes de buffles, les défenses d'éléphants, autant de symboles de la puissance. Il est aussi le maître des éléments, le faiseur de pluie, l'intermédiaire entre les vivants et les morts, le chef des associations religieuses. Temporairement il est le chef de guerre, le gérant de la communauté. On lui doit des prestations en nature et en espèces : on construit et on entretient ses cases ; les associations lui doivent un tribut ; enfin tous ses sujets, y compris les femmes, lui paient une dîme annuelle. Les fils de chefs vivent à part. L'héritier est désigné en secret. Le chef est réputé immortel et ne part que volontairement pour rejoindre ses ancêtres ; des serviteurs étaient autrefois égorgés sur sa tombe. La mère du chef dirige les sociétés de femmes mais participe aussi aux sociétés d'homme ; elle est régente en cas de minorité du fils. Les fonctionnaires et les prêtres sont les serviteurs du chef ; tous les prisonniers de guerre étaient ses esclaves. Un grand nombre de sociétés appuient et tempèrent à la fois le pouvoir du chef. Certaines sont anciennes et religieuses ; d'autres, plus récentes, ont un caractère économique. Ce sont des clubs, avec parrainage et droit d'entrée, celle-ci étant parfois héréditaire. Les membres de certaines sociétés se réunissaient voilées ou masquées dans une case spéciale ornée de totems, après des danses rituelles. La plus ancienne société, le Kamvé, formée de neuf membres descendants des créateurs du groupe, désigne le chef parmi les fils du chef précédent, décide la guerre et de la paix, contrôle les associations. D'autres sociétés procèdent aux rites agraires. Il existe des associations par classe d'âge pour les travaux, la guerre, l'assistance ; des syndicats de notables, des serviteurs et même des bourreaux ; des sociétés secrètes à but maléfique ; des clubs de gens riches et influents, formant des sortes de partis où les affaires sont délibérées sous la présidence du chef.

Conclusion sur les chefferies :

Ce qui distingue le système des chefferies c'est la coexistence de l'autorité du chef avec l'influence des familles et des lignages et celle des associations. Les applications du système sont des plus diverses suivant que les circonstances ont renforcé (Bamiléké) ou diminué (Yorouba) l'autorité du chef. On pourrait dépeindre la chefferie comme un mélange traditionnel d'autocratie personnelle et de démocratie familiale et syndicaliste, le tout fortement imprégné de religion. La liberté est plus ou moins réduite, ainsi que l'indépendance des familles. Mais l'organisation n'est entièrement étatique, émanée du prince, et le domaine de chaque chefferie est géographiquement restreint ; il survit quelque chose de l'équilibre des anarchies dans les contrepois intérieurs et dans les moyens de faire la paix.

Un cas intéressant, le groupe Ewé :

Le groupe linguistique Ewé compte entre 600 000 et 700 000 âmes réparties dans le sud-est du Ghana, le sud du Togo et le sud-ouest du Dahomey. Il constitue une sorte de pont culturel entre les Akan et les Yorouba. Ils n'ont jamais constitué d'États de l'importance des États akan. Le groupe était divisé en au moins une dizaine de tribus parlant des dialectes différents, chacune d'elles formant plusieurs cités-états indépendantes, se fédérant parfois en alliances militaires temporaires.

Les cités-états, groupent de quelques centaines à quelques milliers de sujets citoyens.

Chacun comprend une capitale politique et des villages satellites, les uns et les autres pouvant être divisés en quartiers groupés autour d'un patrilignage descendant du premier colon.

L'organisation politique est assez démocratique. Le chef (fio) est choisi par les anciens du lignage royal qui le proposent à l'approbation des anciens des autres lignages ; il ne fréquente que l'on mette plusieurs années d'intrigues parfois accompagnées de violences pour parvenir à un accord. L'intronisation comporte un cérémonial complexe, de nature religieuse, et le chef est soumis à une étiquette rigoureuse et à toute une série d'interdits qui limite sérieusement son autorité. Le pouvoir réel appartient au Conseil, composé des anciens du lignage royal, des chefs des autres lignages, et des asafohéné, chefs militaires élus selon des modalités diverses par la population de chaque village ou quartier. L'un des asafohéné joue généralement le rôle de premier ministre, assisté pour l'administration par une série plus ou moins complète d'officiels (ga), souvent spécialisés dans certains domaines (surveillance des marchés, taxe, pêche...) et généralement désignés par une consultation populaire plus ou moins large. À son intronisation, le chef prête serment de ne jamais agir sans l'approbation du conseil, qui a le pouvoir de le détrôner. Son rôle est, en fait, celui d'une sorte de souverain constitutionnel, symbolisant l'unité de la cité, et revêtu de fonctions surtout rituelles, concernant notamment le culte des ancêtres. La parenté est à dominance patrilinéaire.

Chez les Edo du Bénin :

Au groupe linguistique Edo se rattachent plusieurs tribus : Edo proprement dits ou Bini, Ishan, Itseriki, Iobiosakon-Etsako...en tout 2 millions d'âmes, établis entre le delta du Niger et le pays Yorouba. Les types d'organisation sociale varient de la fédération de chefferies, plus ou moins lâche, à la cité-état, dont le type le plus achevé est le royaume de Bénin, aussi célèbre par son art que par les sacrifices humains massifs qui s'y perpétuèrent jusqu'à l'annexion anglaise.

Les principaux traits communs aux différentes tribus sont l'importance de gros villages comme unités politiques de base, la stratification sociale fondée sur des classes d'âge communes à tout le village, et enfin l'importance de la primogéniture en lignée mâle pour la dévolution héréditaire, fait assez rare en Afrique noire. Par contre, les conceptions religieuses et l'organisation politique aux échelons supérieurs diffèrent assez sensiblement, notamment par le plus ou moins grand degré d'influence Yorouba. Les villages, qui jouissent d'une très large autonomie administrative sont divisés en trois classes d'âge. Les chefs sont de deux sortes : dans tous les villages un aîné de la classe aînée ; dans quelques-uns un héréditaire, désigné par primogéniture au sein d'un lignage. La capitale, Bénin city, est divisée par une large rue en deux moitiés : le palais et la ville. La ville est divisée en quatre quartiers, chacun dominé par une guilde divisée en classes d'âge et correspondant à une association du palais. La hiérarchie sociale et l'organisation politique étaient fondées sur un système de titres et de grades, dont certains héréditaires et d'autres conférés ou achetés. Le roi, réincarnation d'un de ses prédécesseurs, était éminemment sacré. Chaque partie de son corps était liée à une association rituelle chargée d'un des cultes d'État (guerre, fertilité, fécondité...). Autour du roi trois ordres de chefs : les sept héréditaires, pairs du royaume à attributions surtout rituelles et militaires ; les dix-neuf chefs de ville, dont les quatre piliers du royaume, non héréditaires (sauf trois d'entre eux) qui confèrent les titres au nom de l'oba et ont la plus grande influence politique ; enfin les 29 chefs du palais, non héréditaires à une exception près, répartis entre les trois associations du palais (otu). Ces associations de palais, chacune divisée en cinq grades dont deux comportent attribution d'un titre, sont censées assurer le service intérieur du palais. Elles sont ouvertes à quiconque peut payer les frais d'initiation puis de passage aux différents grades. En plus des trois associations de palais, il existe trois ordres subalternes masculins (deux relevant du palais et un de la ville) et un ordre féminin relevant du palais. Il y avait une sorte d'équilibre des pouvoirs entre le roi et les trois ordres de chefs d'une part, entre la centralisation (fiscale notamment) autour du palais et l'autonomie des villages pour leurs affaires internes, d'autre part. La structure d'ensemble prêtaient à une certaine mobilité sociale et à la pratique de l'intrigue et des manœuvres politiques pour réussir. Chose assez rare en Afrique, le dieu créateur, Osanobua, fait

l'objet d'un culte direct, peut-être reliquat d'influence catholique.

Pour terminer, quelques mots sur les populations des savanes en Afrique centrale.

Parmi ces populations, les Peuls. Venus de l'ouest au début du XIX^{ème} siècle, ils sont établis principalement dans le nord du Cameroun, au sud du pays Kotoko, où ils sont constitués des principautés ou lamidats dont les plus importants sont ceux de Maroua, Bogo, Garoua... L'organisation politique et sociale a pour base la famille qui, le plus fréquemment, est patrilinéaire et patrilocale. Elle peut correspondre au village ou au hameau ; l'autorité est traditionnellement répartie entre les aînés des différentes familles qui constituent un Conseil dont l'action est parfois tempérée par un représentant d'une génération plus jeune. À côté de cette assemblée, les prêtres et les desservants du culte interviennent activement dans toutes les décisions prises au nom de la collectivité.

On pourrait bien entendu continuer à présenter des peuples dont l'autorité du chef est rarement absolue.

3) Les «États» :

L'État est une organisation politique où le chef a pris le dessus sur les groupements familiaux. Le rôle des associations est très restreint ou nul. Le chef régit les institutions ; il a le plus souvent des pouvoirs religieux ; sa famille, sa cour, ses fonctionnaires sont, sous ses ordres, les agents de l'État. L'étendue ainsi gouvernée peut-être plus vaste ; elle a souvent été constituée par la conquête, aboutissant à la formation de véritables royaumes. À cet égard on pouvait ranger les anciens États de l'Afrique occidentale en deux catégories :

1) Les régions soudaniennes ont vu des États naître de la conquête, de religions étrangères (islam) ou de l'esclavage. L'empire de Ghana est ainsi fondé au 4^{ème} siècle, au nord du Soudan. Sur le même modèle que Ghana se créèrent au Moyen Âge, dans la vallée du Niger, les empires de Mali et du Songhaï. Les Peuls, imposèrent leur souveraineté aux noirs du Fouta Djallon et de la région du nord. Au XIX^{ème} siècle s'élevèrent, par la conquête, trois empires éphémères, celui d'El Hadj Omar, un marabout toucouleur qui soumit le Moyen Niger, celui de l'almami Samory sur le haut-Niger, celui du marchand d'esclaves Rabah dans la région tchadienne. Ces empires, fondés sur la destruction des organisations politiques traditionnelles, se heurtaient à de nombreux ennemis ; sans racines profondes dans le pays, ils furent détruits par la conquête française. 2) Dans les régions Sud, de civilisation ouest africaine, les États provenaient au contraire de l'agrandissement ou de la consolidation des chefferies. Ils avaient conservé le caractère religieux animiste et le système social traditionnel. Ils étaient de ce fait beaucoup plus solides et la plupart ont subsisté jusqu'à nos jours.

Tel était le Dahomey, l'Ashanti et le Mossi. Leur originalité est révélatrice du génie propre des noirs.

Ailleurs, on peut trouver sur les sociétés à état : On attribue aux sociétés avec État, par opposition aux sociétés sans État, les caractères suivants les relations fonctionnelles ou institutionnelles l'emportent sur les relations individuelles, et par conséquent l'ordre sur le désordre (les sociétés à État possèdent généralement une histoire et, à défaut d'unités linguistiques non toujours réalisées, une langue véhiculaire) ; les structures inégalitaires débordent des structures égalitaires ; la hiérarchie des statuts se fonde avant tout sur la naissance et l'appartenance dynastique et non plus sur l'âge et le prestige ; enfin l'envergure de ces groupements ne se réduit plus au cadre micro-sociologique de la famille large et de l'association, mais atteint la société globale, en l'occurrence la tribu, l'ethnie et, plus rarement, la fédération d'ethnies. Et pourtant, de la chefferie à l'empire ou à la principauté, il n'y a souvent qu'une différence de degré. Qu'un chef local finisse par l'emporter sur ses voisins, que son intelligence, son courage, ses vertus, ses succès fassent de lui un demi-dieu, il devient alors le Maître incontesté de la tribu, voire de l'ethnie et il pourra même absorber les ethnies voisines. Ainsi naîtront l'empire des Mosi (XII^{ème} siècle), le royaume de Dahomey (XVI^{ème} siècle), la confédération ashanti (XVIII^{ème} siècle).

Le système État résulte aussi de la conquête (islam) et de l'esclavage (empire du Mali, de

Ghana, du Songhay). Ces diverses organisations politiques, avec le contrôle provincial, système féodal, ou le contrôle central, système aristocratique ou démocratique, tantôt homogène à tous les niveaux (Wolof, Zulu), du moins sur le plan administratif et linguistique (Mosi, Bénin), ou rassemblant des ethnies diverses (royaume du Congo, empires soudanais, le Nupe), localisées (royaume Serrer, Ewé, Borgu) ou couvrant de vastes superficies (Ghana, Mali, Mosi, Congo), éphémères ou durables, spécifiquement africaines (Loango, Yorouba, Nupe) ou d'origine islamique (Mali, Songhay), mêlant adroitement l'autoritarisme à la démocratie, manifestent souvent une remarquable complexité administrative (Ghana, Mali) et ont pu avoir, dans le passé, une réelle ouverture sur le monde extérieur.

Etats du Soudan occidental :

- Au Sénégal, les royaumes étaient nombreux, la plupart des peuples en comprenaient plusieurs. Chez les Ouolof de la région côtière on comptait trois ou quatre États. Dans le plus important, le royaume Dyolof, le souverain était choisi dans la famille royale par le Conseil des Grands Électeurs représentant les familles privilégiées. La Cour comprenait de nombreux dignitaires pourvus d'apanage ; le plus important, la Linguère, était la mère du souverain ou une de ses proches parentes. Les Grands Électeurs qui devaient donner leur avis pour toute décision importante, faisaient aussi figure de féodaux, à la fois propriétaires fonciers et chefs militaires. L'islam avait ajouté à cette aristocratie celle des marabouts, chef de leur communauté. Les seigneurs et le roi prélevaient des impôts en nature. En cas de guerre chaque vassal levait ses troupes. L'esclavage était une autre source de revenus. Sur le Moyen-Sénégal, les toucouleurs formaient une féodalité religieuse ; chaque grand chef régissait son territoire. Il nommait un chef général, l'Almamy, en lui mesurant les pouvoirs.

- Au Fouta-Djalon (plateau intérieur de la Guinée) une féodalité conquérante de Peuls musulmans s'est imposée. Chacune des divisions administratives (le village groupé autour de la mosquée, le canton, la province) avait son chef et son conseil. À la tête se trouvait l'Almamy avec un Conseil des anciens. Pour éviter toute tyrannie durable les almamys (tenus d'ailleurs étroitement en bride par le Conseil) était pris dans deux familles qui alternaient tous les deux ans, ainsi que les chefs de province. Cette instabilité (moindre à vrai dire que celle de nos ministères) tendait au désordre.

- Le fils d'El Hadj Homar régnait sur le moyen Niger de 1862 à 1893. Le Sultan, conquérant religieux toucouleur, avait laissé en place les chefs de cantons locaux vaincus (Bambara, Peuls, Mandingues) en plaçant auprès d'eux des percepteurs et quelques forteresses avec des soldats armés de fusils. Système colonial rudimentaire.

- Les sultanats peuls musulmans du nord du Nigeria (Sokoto, Kano, Nupé...) existent encore, dominant la masse haoussa. Ce sont des États très organisés, d'un type musulman classique : sultan, cour nombreuse (vizirs, trésoriers, chefs de police...), une armée, des taxes agricoles, des tribunaux civils remis à des juges spécialisés à caractère religieux. Cette organisation importée laisse subsister de nombreuses institutions anciennes chez les peuples soumis. Ici aussi c'est un système surimposé.

Le royaume du Dahomey se présentait comme une formule poussée de monarchie absolue, de droit divin et divinisée, exigeant des individus de nombreux sacrifices.

La confédération Achanti :

Ce groupe occupe la partie moyenne du Ghana où ils sont environ un demi million. Autour d'eux on trouve d'autres peuples de langue et d'organisation très voisine (Fanti au sud, Agni, Baoulé et Abbron à l'ouest en Côte d'Ivoire). Mais seul les Achanti ont pu former et maintenir un État unique de vaste étendue. La famille s'établit en ligne maternelle ; elle nomme son chef. Le chef de village est choisi par les chefs de famille qui forment un Conseil. Une association réunissant les adultes de

chaque village représente l'opinion publique et élit un président, choisi pour son caractère et son talent d'orateur. La chefferie réunit un certain nombre de villages. Le chef est choisi dans la famille royale par un Conseil des anciens sur proposition de la reine mère (mère ou sœur du roi) ; puis le peuple est appelé à ratifier cette nomination. Les mêmes autorités peuvent destituer le chef pour ivrognerie, cruauté, folie ou infirmité. Les anciens du Conseil représentent certaines grandes familles. Le chef est le centre et le symbole de l'unité, le gardien de la coutume, le législateur et le chef de guerre. L'insigne de sa dignité est le siège sacré où son âme est incarnée et qui doit être consacrée par des sacrifices d'animaux. Il est entouré d'une pompe magnifique : parasol, couronne, sceptre, grand dignitaire... Les chefferies Achanti se sont unies, au début du XVIIIème siècle, en une Confédération pour les besoins de la défense commune. Mais chaque chefferie conservait son administration, son trésor, ses dieux et ses soldats. La politique extérieure était délibérée en Conseil par tous les chefs. Le district central, incluant la capitale (Koumassi), était organisée militairement.

Son chef (l'Achantéhéné), descendant du fondateur de la confédération, présidait l'ensemble.

Désigné comme les autres chefs, soumis en outre à leur agrément, il pouvait être détrôné de même. Son attribut essentiel était le siège d'or, symbole sacré et réceptacle de l'âme du pays Achanti.. L'organisation Achanti se présentait ainsi, du haut en bas, comme une combinaison d'oligarchie et de démocratie, très favorable dans l'ensemble à la liberté. Le régime Achanti n'était donc pas autocratique . la désignation du roi dépendait de l'initiative de la reine-mère, mais le Conseil des anciens devaient accepter cette nomination qui était enregistrée aussi par les jeunes gens.

La constitution Mossi :

Les Mossi, venus du sud vers le XIIIème siècle, occupent toute la partie orientale de la Haute-Volta, au nombre de 1 700 000. Ils forment 4 royaumes, dont les souverains descendent tous du fondateur, et dont le principal est, au centre, celui de Ouagadougou, l'Empire du Morho-Naba.

La monarchie Mossi est constitutionnelle. L'empereur, le Moro Naba, sort héréditairement de la famille du Moro Naba défunt (XIème siècle probablement), mais sa désignation n'est pas automatique.

Il est choisi par un Collège électoral de quatre dignitaires, présidé par le Premier ministre, le togo naba, comme en Éthiopie. Il est effectivement investi par ce dernier qui, pourtant, n'est pas un noble (un Nakomsé), mais sort d'une famille ordinaire : il est, en réalité, le représentant du peuple, de l'ensemble des hommes de condition libre, des citoyens qui composent la nation Mossi.

L'empereur est assisté, au plus du Premier ministre, de trois autres : le rassam naba, le baloum naba, le kidiranga naba. Chacun deux administre une région en plus de ses fonctions plus ou moins spécialisées. Après le Premier ministre vient, dans l'ordre d'importance, le chef des esclaves de la couronne (rassam naba). Il est également Ministre des finances, gardien du Trésor, des objets précieux : cauris, bracelets... Il est l'exécuteur des hautes œuvres : en l'occurrence, il procède à la mise à mort des condamnés. Il est le chef des forgerons et les commande par l'intermédiaire du saba naba. Donc, bien que d'origine esclave, le rassam naba règne sur des hommes de condition libre, administre des citoyens de plein droit. On retrouve la même pratique chez les Walaf du Cayor Baol et les Sérères du Sine Saloum au Sénégal.

Le baloum naba vient en troisième rang; il est le Maire du Palais, chargé d'introduire les ambassadeurs et les visiteurs de marque. Le kidiranga naba, chef de la cavalerie, sort de trois familles mossi ordinaires.

Le rassam naba sort toujours de la même famille esclave. Ainsi donc les ministres qui assistent l'empereur, au lieu d'être des ressortissants de la noblesse, sont choisis systématiquement en dehors de celle-ci, parmi le bas peuple et les esclaves. Il représente, ainsi qu'on le verra mieux, les différentes catégories sociales, les différentes professions, les différentes castes, auprès du trône.

Les sans-naissances, les esclaves, les travailleurs laborieux, organisés en professions (la caste), au lieu d'être tenue à l'écart du pouvoir en cette période qui s'étend jusqu'au delà du Moyen âge occidentale (puisque, vraisemblablement, on peut remonter jusqu'au Ier siècle avec la fondation

du Ghana) y sont associés, non d'une façon symbolique, mais organique. Chaque profession a ses mandataires au sein du gouvernement ; ils sont chargés de présenter, le cas échéant, ses doléances.

Tel est l'esprit de cette constitution ; pour en saisir l'originalité il faudrait supposer, au plein Moyen-Age occidentale (1352-1353), non pas un seigneur provincial quelconque, mais le roi de France ou d'Angleterre, associant au pouvoir, avec voix délibérative, les serfs de la campagne, attachés à la glèbe, les paysans libres, les artisans des villes groupés en corporations, les commerçants. En plus de tout cela, supposer l'existence d'une tradition selon laquelle le roi, dans le cadre d'une monarchie déjà constitutionnelle, ne peut régner, n'a d'autorité morale et politique aux yeux du peuple que s'il est investi par un bourgeois choisi lui aussi, dans une ou quelques familles traditionnellement déterminées.

Le caractère non absolu de la monarchie est révélé par le fait qu'une fois investis, les ministres ne peuvent pas être révoqués par le roi. Au dessous des ministres se situent des serviteurs de toutes catégories, fonctionnaires et chefs d'armée. Le samandé naba est le général d'infanterie: il n'a pas le droit de monter à cheval car, d'origine esclave, le cheval est une monture trop noble pour lui; pourtant, dans certains cas, il peut remplacer le Premier Ministre. Le kom naba est le chef des soldats d'origine esclave; il ne peut commander les soldats de condition libre.

Constitution du Cayor :

A l'apogée de la puissance du Ghana, c'est à dire probablement du IIIème au Xème siècle, l'Afrique tropicale jusqu'à l'océan Atlantique était sous sa dépendance. Le Cayor, selon toute vraisemblance, est une ancienne province du Ghana qui, en tout cas au XVIème siècle, au moment où l'auteur du Tarikh es-Soudan rédigeait son ouvrage, s'était déjà émancipée en un royaume autonome, indépendant de celui du Djoloff et ayant un Damel à sa tête.

Le Conseil de la Couronne habilité à élire ou à désigner le nouveau Damel était composé de la façon suivante :

Le Lamane Diamatil, le Botal ub Ndiob et Le Badié Gateigne : représentants des hommes libres, hommes de caste ou sans caste L'Eliman de MBalle, le Sérigne du village de Kab : représentants du clergé musulman.

Le Diawerigne Mboul Gallo et Le Diaraf Bount Keur : représentants des Tieddos et des captifs de la Couronne.

Le Conseil était convoqué et présidé par le Diawerigne Mboul Diambour, représentant héréditaire des hommes libres. Les Tieddos étaient composés de l'ensemble des individus attachés au roi, comme soldats, soit comme courtisans. C'est du moins la signification que ce terme avait gardé à la fin de l'indépendance du Cayor, sous Napoléon III, avec Faidherbe.

Cette constitution était donc en vigueur jusqu'en 1870.

C'est seulement dans le cas où la branche royale s'est islamisée que l'on a constaté certaines transformations : c'est le cas du Ghana, du Mali, du Songhaï.

Les sept dynasties cayoriennes n'ont jamais embrasé l'islam. L'un des derniers Damel du Cayor, Latdjor Diop, s'est converti à l'islam, mais plutôt par diplomatie pour trouver de nouveaux alliés au Saloum auprès du marabout toucouleur Ma Ba Diakhou.

La situation politique au Cayor est intermédiaire entre celles du Mossi (typiquement africaine) et du Songhaï (influence de l'islam). Toutes les charges politiques au dessous de la royauté sont héréditaires : impossible d'y nommer arbitrairement quelqu'un qui n'y a pas droit de par son appartenance à la caste correspondante.

En ce qui concerne la succession au trône, la situation est différente. A la fin de l'histoire cayorienne, sept dynasties de garmis-ou nobles-étaient en présence et avaient également droit au trône. Etant toutes d'origines différentes, elles étaient en perpétuelle rivalité. .

Pour Anta Diop, la succession au trône à l'intérieur de chaque dynastie est matrilineaire. C'est l'existence de plusieurs dynasties parallèles et rivales qui a introduit maints troubles dans la succession au trône du Cayor.

Les constitutions mossi et cayoriennes reflètent une organisation politique qui devait être en vigueur depuis Ghana, qui a donc, probablement, régi les États africains pendant près de 2000 ans.

En réalité, on possède moins de détail sur la constitution du Ghana. on sait d'après Bekri que la succession est matrilineaire, ce qui prouve que la vieille habitude africaine était encore strictement en vigueur. Seuls, l'empereur et son héritier présomptif, le fils de sa sœur, ont le droit de porter des habits taillés et cousus. En 1067, le souverain contemporain de Bekri était le Tounka Menîn : il avait succédé à son oncle maternel Bessi : « Chez ce peuple l'usage et les règlements exigent que le roi ait pour successeur le fils de sa sœur; car, disent-ils, le souverain a la certitude que son neveu est bien le fils de sa sœur; mais, il ne peut pas être assuré que celui qu'il regarde comme son propre fils le soit vraiment » (El Bekri).

La succession est donc matrilineaire.

La vie du Kaya-Magha (roi) de Ghana était sévèrement régi par la tradition. Le matin il faisait le tour de sa capitale, à cheval, suivi de toute la cour, précédé par des girafes et des éléphants, d'après Idrissi. N'importe quel plaignant pouvait alors lui adresser à lui pour lui soumettre son cas qu'il réglait aussitôt. Ces rois étaient quelquefois si conscients de leur rôle qu'ils cherchaient par tous les moyens à garder le contact avec le peuple, à s'instruire directement de ses doléances, à prendre à tout prix, la température politique et sociale.

Ghana fut affaibli par les attaques des Soussou (Sosso). En 1242, le roi de la province extérieure du Mali s'en emparera. C'est Soundjata Keïta, l'un des plus grands bâtisseurs que l'Afrique noire est connu. Le Mali succédera au Ghana en soumettant les Sosso. On sait que Bermendana fut le premier de ses rois à s'islamiser. Ibn Khaldoun donne des détails intéressants sur la succession au trône du Mali : le régime est encore matrilineaire. Mari Djata fut le premier monarque puissant du Mali : c'est lui qui maîtrisera la turbulence des Sosso et leur enlèvera toute forme de souveraineté.

Après la destruction de Ghana, il y eut une période de troubles et d'instabilité politique durant laquelle on s'est momentanément affranchi des règles traditionnelles de succession. Ibn Batouta, dans son voyage au Soudan, donne des renseignements précieux sur les audiences impériales au Mali. Le roi était assisté de plusieurs ferraris dont chacun entretenait une petite cour, à la manière des ministres mossi et cayoriens. On manque cependant de détails sur le mode de leur désignation. L'auteur relate par contre que la succession civile, à l'échelle du peuple, était matrilineaire et s'étonne de ne pas avoir rencontré une telle pratique que chez les Noirs de l'Afrique et de l'Inde. Il nous apprend également que l'enfant porte le nom de son oncle maternel, celui-là même dont il doit hériter. Le même mode de succession était donc valable pour le peuple et l'aristocratie. (Ibn Batouta).

Le Songhaï, qui appartient à la dernière phase d'islamisation de l'Afrique du XVIème siècle, a des moeurs politiques plus dégagées de la tradition. Ces dernières ressemblent en tous points à celles qui régnaient dans les khalifats de Bagdad et les cours de l'Orient arabe. Je n'étudierai donc pas le Songhaï, déjà sous influence étrangère. Cheikh Anta Diop remarque qu'en pays Mossi où la tradition africaine est restée en vigueur, on ne cite qu'un seul cas de conflit politique autour de la succession au trône (contrairement au cas du Songhaï où la succession au trône, droit d'aînesse, entraîna de nombreux conflits).

Pour une étude approfondie des systèmes politiques, administratifs, judiciaires en place dans le royaume du Ghana et du Mali, je vous conseille de lire le livre de Cheikh Anta Diop, «L'Afrique noire pré-coloniale», édition «Présence Africaine».

Pour terminer ce sujet, qui rappelons encore, est loin d'être exhaustif, je parlerai de quelques royaumes moins connus.

Le royaume du Congo :

L'administration n'était pas très différente de celle du Portugal en mille cinq cent trente ; elle était de type féodal avec liens de vassalité des chefs de province vis-à-vis du roi; mais, comme bien souvent en Afrique, le pouvoir du roi, absolu et sans appel, était cependant soumis à certaines restrictions ; lui-même était nommé par réélection et les gouverneurs de province, bien qu'investis par lui devaient être choisis au sein de certaines familles. Le roi était toujours assisté d'un conseil de gouvernement de dix à douze membres.

Le royaume des Bakouba (bakuba) au Congo :

La personne du roi est sacrée et entourée d'un rituel complexe. La reine mère et la sœur du roi jouent un rôle important car la succession est matrilineaire. Le pouvoir absolu du roi est tempéré par un conseil de gouvernement comprenant six hauts fonctionnaires, dont le maître du trésor qui percevait les impôts, le Nibito (juge des crimes) et quatre grands dignitaires qui sont en même temps gouverneurs des 4 provinces. Les membres du conseil de gouvernement sont choisis dans le clan royal des Mbala mais les autres clans du royaume peuvent être également représentés à la Cour : les pygmées Twa, les différents corps de métiers (forgerons, tisserands...) et même les pères de jumeaux ont chacun leur représentant. Les restrictions apportées au pouvoir absolu du souverain apparaissent comparables à ceux du royaume du Congo ou des Balounda (Balunda).

État du Burundi ancien :

On trouve le roi sacré, le Mwani. Puis on trouve les autorités administratives constituées de : les grands princes (dirigeaient de vastes territoires avec de nombreux assistants, ce sont les véritables maîtres du pays : on les appelle Baganwa Bakuru), les petits princes (dirigeaient des unités administratives très restreintes : Baganwa Batoyi), les chefs non ganwa (Nkebe, choisis au sein des Bahutu et des Batutsi, administraient des régions périphériques ou domaines royaux), les chefs des domaines royaux (Bishikira, aussi des Hutu et Tutsi qui ne gouvernent en général qu'une colline) et les chefs ritualistes. Les grands princes, les petits princes et les chefs non ganwa contrôlent les délégués des chefs ou autorités délégués (Vyariho) alors que les chefs des domaines royaux ainsi que les chefs ritualistes contrôlent les notables des collines ou autorités arbitrales. Ces derniers contrôlent les couches paysannes ou les sujets.

Il faut savoir qu'au XIX^{ème} siècle, le roi Mwezi Gisabo gouvernait le Burundi et que son travail politique se résumait à : la nomination des chefs de province sur avis de ses favoris, la participation aux séances du Tribunal royal, l'accord d'audience aux chefs et aux sujets, la présidence des grandes cérémonies publiques et la conduite de la guerre. Le roi est à la fois un père et un chef pour son peuple, il est le garant de l'ordre et de la prospérité nationale. C'est un guerrier et un homme d'essence divine naissant avec des semences divines. C'est un homme intéressé à l'agriculture, à l'élevage et même à la protection de l'environnement. Le roi plaçait les Baganwa dans les régions périphériques pour deux raisons : - pour ne pas entretenir les membres de la famille royale dans les environs de la capitale à cause des menaces pour le pouvoir : coup d'état. Le roi préférait que ses domaines restent une zone franche dont il avait le contrôle ou en utilisant de simples chefs issus de la couche paysanne. - le placement des princes dans des régions frontalières garantissaient l'unité du pays et permettait une meilleure défense contre les attaques extérieures. La mainmise des Baganwa sur le gouvernement du Burundi pré-coloniale est indiscutable.

L'État unitaire Lozi (vallée du Zambèze, Zambie) :

L'organisation politique n'est pas une union de chefferies mais un État unitaire. Le pouvoir du chef y est exalté, la suite du chef est une cour aux nombreux dignitaires rangés selon des règles compliquées de préséance et une administration de fonctionnaires territoriaux qui gouvernent les différentes régions au nom du roi. Quand le conseil du roi siège en cour de justice, on trouve à la droite du roi les conseillers les plus importants (induna) qui comportent deux groupes (anciens et

plus jeunes), et à sa gauche d'autres conseillers de moindre dignité (likombwa). Chacun donne son avis selon son rang en remontant l'ordre des dignités.

Conseil pour approfondir cette étude. Lire le livre suivant :

« Pouvoir politique traditionnel en Afrique occidentale » par Pathé Diagné, édition « Présence Africaine », publié en 1967. Il étudie l'espace politique tekrourien, la monarchie Sérère, le système politique du Kayor.....

<http://afriquepluriel.ruwenzori.net/politique3.htm>